

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 039-243900420-20240925-139_2024-DE

Berger Levraud

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation

16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mercredi 25 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Vaudrey au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Transfert de réseaux d'un lotissement privé sur la commune d'Ounans N°139/2024

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

7

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Rougeaux, Ramaux, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés MM. Poctier (procuration à Jean-Claude Pichon), Truchot (procuration à Patricia Sermier), Chevanne, Théry, Della Santa, Coutrot, Joffre.

Absents M. Baton.

Considérant la demande du lotisseur NEOLIA de transférer le réseau d'assainissement compris dans l'aménagement du nouveau lotissement à l'arrière de la mairie d'Ounans,

Considérant que les travaux seront réalisés selon un cahier des charges validé par la collectivité et que ce transfert sera effectué à titre gratuit et à la charge de l'aménageur,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec NEOLIA, le syndicat des eaux Arbois Poligny et la commune d'Ounans (pour la voirie et les autres équipements) précisant les conditions de ce transfert.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

